

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023

**91x23**

### DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Le taux de financement va jusqu'à 70% du montant hors taxes selon la nature des travaux envisagés et les cofinancements mobilisés sur les projets d'études, travaux, équipements et mise aux normes des bâtiments communaux. La dépense subventionnable totale est plafonnée à 500.000 € HT par an.

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale visant à rendre les Établissements Recevant du Public conformes aux normes d'accessibilité, le Maire des Pennes-Mirabeau propose la mise en place d'un deuxième volet portant sur les études de travaux d'aménagement et d'équipements. Ces études ont pour objectif de concevoir un programme d'amélioration des conditions d'accessibilité conformément aux performances exigées par la nouvelle réglementation. Cette initiative permet d'assurer un accès équitable aux services publics pour tous les habitants de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention escomptée
Études mise en accessibilité des bâtiments communaux	50.000 €	35.000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite, au taux maximum de 70%,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL